

sance ? Quel parti doit prendre un peuple électeur dans de semblables circonstances ? On a fermé par ce serment le chemin à l'Élection du Prince Auguste , quoiqu'il soit le seul qui pût éloigner de nous les miseres dont nous sommes menacez : Il n'est point suspect aux Princes voisins ; il est puissant , il possède de grandes richesses , & il a mille moyens de nous rendre heureux. Les Constitutions anciennes & modernes excluent du Trône le Candidat François ; & nous ne trouvons personne parmi ceux qui nous sont égaux , capable de nous protéger. Faites-moi le plaisir , Monsieur , de me dire vôtre sentiment ? Vous obligerez &c.

Réponse à ladite Lettre.

Que j'ai voulu du mal à mon peu de santé , de ce qu'elle ne m'a pas permis d'assister à la Diette de Convocation ; mais que je m'estime maintenant heureux de n'avoir point été présent à la scène que vous y avez représentée. S'il m'est permis de dire ingenuëment la verité , vous y avez causé un préjudice extrême à la liberté ; vous lui avez mis le couteau sur la gorge , en oprimant la liberté des suffrages.

Quant aux circonstances particulieres dont vous m'avez fait part , j'en avois déjà pris quelque chose par ceux qui sont revenus ici de Varsovie , & même par ceux qui ont été les plus grands Promoteurs du serment & de l'exclusion. Pour peu qu'on les presse , ils avoient tous , qu'on auroit bien pû se passer & de l'exclusion & du serment. Je me suis principalement informé d'eux , s'il ne s'étoit trouvé personne à l'Assemblée qui ait eu assez de courage de défendre avec vigueur nôtre liberté , en s'oposant à l'établissement de cette Constitution qui lui est si contraire , ainsi qu'ont fait nos Ancêtres qui n'ont pas hésité en pareil cas d'exposer même leur vie : Voici ce qu'ils m'ont répondu.